

## Rassemblements d'équidés : respecter la réglementation pour protéger leur santé

**En ce début d'année, de nombreux foyers de rhinopneumonie ont été recensés par le RESPE. Les rassemblements équestres favorisent la transmission de maladies contagieuses, c'est pourquoi ils sont soumis à une réglementation spécifique.**

Afin de garantir la sécurité sanitaire des équidés présents sur le lieu d'un événement équestre, les organisateurs doivent prendre des dispositions spécifiques avant, pendant et après l'évènement.

### Les étapes réglementaires avant le rassemblement

Les organisateurs doivent :

- Prendre contact avec la DDPP du département concerné par le rassemblement, afin de s'informer de l'arrêté préfectoral en vigueur et demander un formulaire pour la déclaration du rassemblement ;
- S'assurer que le lieu du rassemblement est déclaré comme lieu de détention d'équidés auprès de l'Ifce ;
- Chercher un vétérinaire sanitaire ayant une habilitation dans le département concerné par le rassemblement ;
- Rédiger un règlement intérieur qui doit être mis à disposition des détenteurs inscrits au rassemblement.
- Au minimum un mois avant le rassemblement, le déclarer et désigner un vétérinaire sanitaire auprès de la DD(CS)PP. Pour les rassemblements « sous tutelles » (organisés sous l'égide de sociétés mères, de la FFE ou de la FEI), cette dernière étape n'est pas nécessaire si le rassemblement est inscrit au calendrier de l'organisme dont il dépend et mentionne le vétérinaire sanitaire désigné ainsi que son domicile professionnel d'exercice ;
- Établir un contrat avec le vétérinaire sanitaire désigné.

### Les étapes réglementaires pendant le rassemblement

L'organisateur doit tenir un registre des équidés. Pour les rassemblements « sous tutelle », cette étape n'est pas nécessaire, les listings informatiques disponibles sur les calendriers des organismes valent registres des équidés.

Un contrôle d'admission des équidés doit être réalisé par l'organisateur. Dans le cas de présentation à la vente d'équidés, le contrôle d'admission est obligatoirement réalisé par le vétérinaire sanitaire.

### Les étapes réglementaires après le rassemblement

Pour finir les organisateurs doivent établir un compte-rendu de contrôle.

Pour plus d'informations et obtenir des modèles de documents utiles aux organisateurs, consultez le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) > rubrique Sire et démarches > Sanitaires & détention > Organiser un rassemblement d'équidés  
<http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/organiser-un-rassemblement-dequides/>

